



Association Interprofessionnelle de Soins et de Prévention des Abus Sexuels

15 place de l'hôtel de ville 42 00 Saint Etienne

Tél: 04 77 34 15 06 Fax : 09 56 16 25 51

aispas42@wanadoo.fr

FORMATION AISPAS MARS 2013

**Les lundi 24, mardi 25, mercredi 26, jeudi 27
et le vendredi 28 MARS 2014**

Maison des Associations, 4, rue André Malraux, Saint-Étienne, Loire

Lundi 24 et Mardi 25 Mars 2014 : Formation Pédagogique

Approche pédagogique des agressions sexuelles

Lundi 24 : « **Ça dérap'** » (8/12 ans) Mardi 25 : « **Et même si...** » (ado)

Objectifs et Contenu : Acquérir les connaissances nécessaires, la maîtrise des outils pédagogiques et d'une méthode pour mener à bien des actions de prévention des agressions sexuelles. Les buts de la prévention ; Mise en place du dispositif de prévention en amont ; La séance de préparation sur le corps et les droits des enfants ; Présentation et protocole d'utilisation des programmes de prévention « **Ça dérap'** ou un espace de parole » et « **Et même si...** » .

Méthodologie : Analyse de situations à partir des vidéos ; Analyse de cas.

Mercredi 26, Jeudi 27 et Vendredi 28 Mars 2014 : Formation théorique

Mercredi 26 et Jeudi 27 Mars : Approche psychologique des agressions sexuelles

Objectifs et Contenu : Posséder des connaissances théoriques sur le sujet : Psychologiques, sociales et épidémiologiques. Acquérir une bonne maîtrise de soi par rapport au sujet. Les différents types d'agressions sexuelles et leurs conséquences ; Les types d'agresseurs ; Le fonctionnement d'une famille incestuelle ; L'entretien de dévoilement ; Les thérapies.

Méthodologie : Apports théoriques ; Analyse de cas.

Vendredi 28 Mars : Approche juridique des agressions sexuelles

Objectifs et Contenu : Connaître les réseaux de signalement à utiliser en cas de confrontation à une situation d'agression sexuelle. Gérer des situations rencontrées dans la pratique professionnelle. Participation de la justice à la prévention, à la protection des personnes et à la sanction en matière d'agression sexuelle ; Suites à donner en cas de révélation ou de suspicion ; Les réponses judiciaires vis-à-vis de l'auteur ; la prise en charge du mineur victime.

Méthodologie : Apports théoriques : textes de lois ; Analyses de cas.

Si vous êtes intéressés par cette formation dans son entier ou par seulement une partie, merci de vous inscrire grâce au bulletin joint, de signer la convention de votre choix et de nous les retourner accompagnés d'un chèque d'engagement de 100 €.



Association Interprofessionnelle de Soins et de Prévention des Abus Sexuels

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à :

A I S P A S

15, Place de l'hôtel de ville – 42000 St Etienne

Tél: 04 77 34 15 06 Fax : 09 56 16 25 51

e-mail : aispas42@wanadoo.fr

Nom – Prénom :

Profession :

Organisme :

Adresse professionnelle :

Adresse personnelle + téléphone :

Je m'inscris à la formation :

Cochez le ou les modules choisis :

- Approche pédagogique des agressions sexuelles :
Lundi 24 et Mardi 25 Mars 2014 (12h)
- Approche psychologique des agressions sexuelles :
Mercredi 26 et Jeudi 27 Mars 2014 (12h)
- Approche juridique des agressions sexuelles :
Vendredi 28 Mars 2014 (6h)
- Toute la formation** (5 jours, 30h)

Conditions générales d'inscription

1) Inscription

Votre demande est enregistrée dès réception du bulletin d'inscription accompagné de la convention de formation et d'un chèque de 100 €.(Cette somme sera déduite du coût total de la formation).

Très important : Pour que votre inscription puisse être enregistrée il est indispensable de joindre au bulletin d'inscription un chèque d'engagement de cent euros (100 €).

2) Tarifs

Inscription employeur : 200 € par jour et par personne

Inscription individuelle : 150 € par jour et par personne

Pour les associations et les groupes, contacter le secrétariat

Les tarifs des formations comprennent uniquement les frais pédagogiques.

Les frais d'hébergement et de déplacement restent à la charge du stagiaire.

Une attestation de présence est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

3) Désistement

En cas de désistement de votre part plus de 10 jours avant le début de la formation, le chèque de 100 € est conservé par AISPAS pour la gestion des frais de dossier.

En cas de désistement de votre part à moins de 10 jours du début de la formation, (ou d'absence injustifiée à l'un ou l'autre des modules choisis), la totalité du prix de la formation vous sera facturée.

4) Suppression d'une formation

En cas d'annulation d'une formation de notre part (effectif insuffisant par exemple), nous vous en informerons le plus rapidement possible et nous vous restituerons le chèque d'engagement de 100 €.

5) Lieux et horaires de la formation

Maison des Associations
4 rue André Malraux, 42000 Saint-Etienne (Loire)
(Centre ville)

La formation aura lieu chaque jour de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
Les intervenants sont tous membres de l'équipe d'AISPAS :
Animateurs de prévention, psychologues, juristes.

Merci de retourner votre bulletin d'inscription avant le 20 Mars 2014



Association Interprofessionnelle de Soins et de Prévention des Abus Sexuels
15, place de l'Hôtel de Ville, 42000, St Etienne,
Tél: 04 77 34 15 06 Fax : 09 56 16 25 51
aispas42@wanadoo.fr

CONVENTION DE FORMATION

Entre l'association **A.I.S.P.A.S** (Association Interprofessionnelle de Soins et de Prévention des Abus Sexuels) située 15 place de l'hôtel de ville – 42 000 SAINT ETIENNE agréée par le Rectorat de Lyon pour ses actions de prévention en milieu scolaire et enregistrée à la délégation Régionale à la formation professionnelle sous le numéro 82420074542, représentée par Madame MARTINEAU Annie, en qualité de Présidente, d'une part

Et

.....

Situé

.....

Représenté par

d'autre part, est signée la présente convention concernant une formation :

- **Approche Pédagogique**

Lundi 24 et mardi 25 mars 2014, (12h)

- **Approche Théorique**

- Approche Psychologique : Mercredi 26 et jeudi 27 mars 2014 (12h)

- Approche Juridique : vendredi 28 mars 2014 (6h)

- **Approche Pédagogique et Approche Théorique**

Lundi 24, mardi 25, mercredi 26, jeudi 27, vendredi 28 mars 2014
(5 jours, 30h)

BENEFICIAIRE : (Nom + Profession + Nom de l'établissement + adresse e-mail)

Convention établie en deux exemplaires, le,

Pour AISPAS

Pour